# BREVET D'INVENTION



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

N° 889.242

Classif. Internat.: Bund

Mis en lecture le:

16 -10- 1981

#### Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention;

Vu la Convention d'Union pour la Protection de la Propriété Industrielle;

Vu le procès-verbal aresse le 16 juin

1981 à 15 h. 30

au Service de la Propriété Industrielle ;

# ARRÊTE:

Article 1. — Il est délivré à la Sté dite : KUSTANNUSOSAKEYHTIO OTAVA Uudenmaankatu 8-12, SF-00120 Helsinki 12 (Finlande)

repr. par le Bureau Gevers S.A. à Bruxelles,

un brevet d'invention pour: Livre à couverture rigide et son procédé de préparation

qu'elle déclare avoir fait l'objet d'une demande de brevet déposée en Finlande le 18 juin 1980, n° 801961

Article 2. — Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 15 juillet 1981.

PAR DÉLÉGATION SPÉCIALE:

Le Directeur

L. SALPETEUR

40.0

Section 2 and a section of the secti

## MEMOIRE DESCRIPTIF

déposé à l'appui d'une demande de

BREVET D'INVENTION

au nom de:

Kustannusosakeyhtiö Otava

pour:

"Livre à couverture rigide et son procédé de préparation"
Priorité d'une demande de brevet en Finlande déposée le 18 juin
1980, sous le n° 801961.

La présente invention est relative à un livre à couverture rigide qui comprend un bloc constitué de feuillets mutuellement réunis à leur arête dorsale ainsi qu'une couverture rigide fixée sur le bloc de livre.

Lorsqu'un livre à couverture rigide courant est fabriqué, le couverture est collée, à la fois au niveau de la couverture avant et de la couverture arrière, sur le premier et le dernier feuillet d'un bloc de livre qui vient d'être coupé, sur la totalité des faces de ces feuillets, la couche de crêpe collée sur le dos du bloc étant, au moyen de ses bandes marginales, collée entre la couverture avant et le premier feuillet et respectivement entre la couverture arrière et le dernier feuillet. De cette manière, la couverture peut être reliée au bloc de livre d'une manière ferme par l'intermédiaire du crêpe. Les feuillets du bloc de livre qui sont collés sur la couverture avant et la couverture arrière recouvrent la face interne de la couverture avant et de la couverture arrière et donnent ainsi à la couverture un aspect de propreté. La partie de dos de la couverture est libérée de la partie de dos du bloc de livre et du crêpe fixé dessus. Il est également possible de prévoir le bloc de livre avec des avantfeuillets particuliers auxquels la couverture avant et la couverture arrière sont fixés au lieu d'être fixés à la première et à la dernière page du bloc de livre.

Lorsque des livres à couverture rigide sont fabriqués,
l'alignement et la fixation de la couverture rigide au bloc de
livre demande un appareillage spécial, qui se déplace lentement
en vue d'assurer une précision appropriée du travail. Donc, l'opération consistant à procurer des couvertures aux livres à couverture rigide rend le fonctionnement de la ligne de production con-

sidérablement plus lent.

13.31

Au contraire, lorsqu'un livre à couverture souple est fabriqué, l'étape consistant à procurer des couvertures au livre ne cause pas un retard quelconque, et la couverture souple et le bloc de livre peuvent être alignés rapidement et d'une manière précise dans la machine de liaison par colle. La couverture souple est alors fixée par collage sur le dos du bloc de livre et habituellement également sur le premier feuillet et le dernier feuillet du bloc de livre le long de bandes de colle étroites placées sur les bords dorsaux desdits feuillets.

Dans la demande de brevet en Finlande n° 791.516, un procédé est suggéré suivant lequel il est possible de préparer un livre à couverture scuple qui puisse être ouvert aisément, sans être cassé. Il est caractéristique de ce procédé que, en vue de maintenir le bloc de livre ensemble, un crêpe est collé sur le dos du bloc de livre, tandis qu'il n'est plus nécessaire de fixer le dos de la couverture souple par collage sur le dos du bloc de livre, étant donné qu'il lui est permis de rester libre du dos. La couverture souple est collée sur le premier feuillet et le dernier feuillet du bloc de livre uniquement le long de bandes de colle étroites qui sont placées sur les bords dorsaux de ces feuillets.

Si des tentatives ont été effectuées pour appliquer le procédé décrit dans la demande de brevet en Finlande précitée également à la fabrication de livres à couverture rigide, il faut constater qu'une substitution de la couverture souple par une couverture rigide soulève à nouveau des problèmes de recouvrement qui retardent la production. On a noté qu'une couverture rigide

سطر

est dans une certaine meaure plus lourde et plus raide qu'une couverture souple, et que la couverture rigide ne peut pas adhérer le long du bloc de livre à la vitesse de production. Cela résulte évidemment également du fait que, dans le procédé suivant la demande de brevet précitée, la couverture est collée sur le bloc de livre uniquement le long de deux bandes de colle étroites, qui sont placées aux bords dorsaux de la première et de la dernière page du bloc de livre et dont la capacité d'adhésion n'est pas suffisante pour retenir la couverture rigide fixée sur le bloc de livre. De plus, les faces internes de la couverture ne peuvent pas être cachées étant donné que le premier feuillet et le dernier feuillet du bloc de livre sont fixés à la couverture par collage uniquement le long de leurs bords dorsaux.

La présente invention a pour but de prévoir un livre à couverture rigide, notamment du type livre de poche, qui élimine les inconvénients cités ci-dessus et qui permette la préparation d'un livre à couverture rigide au moyen de la technique de fixation par colle qui a été jusqu'à présent utilisée uniquement dans la fabrication de livres à couverture souple.

On résout ce problème suivant la présente invention au moyen d'un livre qui est caractérisé en ce que la couverture rigide est constituée de deux parties et comprend (a) une couverture interne, souple, qui s'étend autour du dos de bloc de livre et qui est, à ses parties avant et arrière, fixée au bloc de livre le long de bandes de fixation placées le long des bords dorsaux du premier et du dernier feuillet du bloc de façon que la partie dorsale de la couverture interne soit, entre les bandes de fixation susdites, libre par rapport au dos du bloc de livre, et (b)

<u>b</u>

une couverture externe, rigide, qui s'étend autour du dos de la couverture interne et dont les bords s'étendent au-delà des bords de la couverture interne, cette couverture externe étant, à ses parties avant et arrière et à son dos, fixée entièrement aux parties correspondantes de la couverture interne.

Suivant l'invention, un livre, notamment de poche, à couverture rigide est prévu, ce livre pouvant être préparé à une vitesse de production élevée en utilisant la technique de fixation par colle. Etant donné le fait que la couverture interne souple est fixée au bloc de livre avant la fixation de la couverture externe rigide, il est possible d'utiliser la face externe du dos de la couverture interne, comme face de collage de la couverture externe rigide. De cette façon, une face d'adhésion suffisamment grande est obtenue pour la couverture externe rigide de sorte que la couverture externe rigide est fixée d'une manière sure à la couverture interne et, par son intermédiaire, au bloc de livre entier même à des vitesses se production élevées. Comme la couverture interne souple est fixée au bloc de livre uniquement par sa couverture avant et sa couverture arrière et non par son dos, le dos de la couverture rigide est, dans le livre fini, libre par rapport au bloc de livre en dépit du fait que le dos de la couverture rigide est fixé au dos de la couverture souple.

Un autre objet de la présente invention consiste en un procédé de préparation d'un livre suivant l'invention, ce procédé étant caractérisé en particulier par la revendication 6 donnée dans la suite. De cette façon, un livre à couverture rigide peut être fabriqué d'une manière simple et rapide dans une machine de fixation par colle qui jusqu'à présent a été appropriée uniquement

A STATE OF THE PROPERTY OF THE

pour la fabrication de livres à couverture souple.

D'autres détails et particularités de l'invention ressortirent de la description donnée ci-après, à titre non limitatif et avec référence aux dessins annexés.

Les figures lA à lF illustrent d'une manière schématique les différentes étapes de la préparation d'un livre suivant une forme de réalisation préférée de l'invention.

La figure 2 représente un livre fini observé par sa tranche et ouvert.

Les figures 3A à 3F illustrent les étapes de préparation d'un livre suivant une deuxième forme de réalisation de l'invention.

La figure 4 représente un livre fini observé par sa tranche et ouvert.

Les figures la à le illustrent les étapes de traitement qui ont lieu dans une machine de fixation par colle prévue pour la préparation d'un livre de poche à couverture rigide. Tout d'abord, un certain nombre de feuilles ou feuillets l séparés sont assemblés pour réaliser une pile (figure la) dont le bord dorsal est ouvert par découpage (figure lB) de façon qu'un bloc ou bloc de livre 2 constitué des feuillets empilés soit obtenu, le dos 2a dudit bloc étant plan. Ensuite, une couche de colle froide 3 est étalée sur le dos du bloc de livre, ainsi que des bandes de colle étroites 4 sur la première page la et la dernière page lb du bloc de livre, le long des bords dorsaux des feuillets. Une bande de crêpe 5 est pressée contre la couche de colle et les bandes de colle (figure lC), cette bande de crêpe fonctionnant comme une couche de support et fixant fermement les feuillets ensemble sur le dos.



enter entre de la comparable de la la comparable de la comparable de la comparable de la comparable de la comp

A l'étape suivante, des bandes de colle à chaud é sont étalées sur les deux parties marginales de la bande de crêpe.

ces parties marginales étant rixues par collage our le premier feuillet et le dernier feuillet du bloc de livre. Ensuite, une couverture interne souple 7 est placée sur le bloc de livre et, au moyen de ses parties avant et arrière 7a, 7b elle est pressée en contact avec les bandes de colle (figure 1D). L'unité formée de cette façon est coupée à ses bords supérieur, inférieur et avant, aux dimensions souhaitées (figure 1E). La partie dorsale 7c de la couverture interne est libre par rapport à la bande de crêpe 5.

Après le découpage, une couche de colle à chaud 8 est étalée sur la face externe du dos de la couverture interne et des couches à colle froide 10 sont étalées sur les faces internes des couvertures avant et arrière 9a, 9b d'une couverture externe rigide préfabriquée 9. Enfin, la couverture externe rigide est placée sur le bloc de livre équipé de la moitié de ses couvertures, et la couverture externe rigide est, avec ses couches de colle, pressée en contact avec la couverture interne (1F). Il en résulte l'obtention d'un livre de poche à couverture rigide dans lequel la couverture s'étend, de la même manière que dans un livre à couverture rigide, légèrement au-delà du bloc de livre à ses bords supérieur, inférieur et avant.

Il faut noter que, donc, une couverture auxiliaire est tout d'abord fixée sur le bloc de livre, cette couverture auxiliaire formant la partie interne de la couverture finie et s'étendant autour des faces avant et arrière et du dos du bloc de livre, et que c'est uniquement ensuite que la couverture externe formant la couverture rigide proprement dite est fixée. Etant donné cela,

la face externe entière de la couverture interne, y compris le dos, est disponible pour le collage de la couverture externe rigide et, néanmoins, le dos 9c de la couverture finie peut être réalisé de manière à rester libre par rapport au bloc de livre. De cette façon, la couverture externe rigide peut être amenée à adhérer de façon suffisamment précise et sûre pour que le bloc de livre puisse être garni d'une couverture rigide dans une machine de fixation par colle. Les faces avant et arrière de la couverture interne, qui a été préalablement fixée au bloc de livre, sont au stade final collées sur les faces internes des couvertures avant et arrière de la couverture rigide, en ayant ainsi pour fonction de servir de parties recouvrant les faces internes de la couverture re rigide.

Dans le livre représenté sur la figure 2, la couverture interne 7 est formée d'une feuille souple d'une pièce, mais il est aussi possible d'assembler la couverture interne souple à l'avant à partir d'éléments constitutifs séparés pour réaliser une pièce solidaire qui est alors fixée au bloc de livre par collage, ou d'assembler la couverture interne à partir de pièces séparées qui sont fixées, par des étapes de traitement individuelles, au bloc de livre, par collage, pour former une couverture interne prête.

Les étapes de préparation du livre représenté sur la fiqure 4 sont sensiblement les mêmes que celles décrites à propos des figures lA à lF. La seule différence réside dans le fait que la couverture interne 17 est constituée de trois parties séparées, à savoir un avant-feuillet plié 18 à titre de face avant, un avant-feuillet plié 19 à titre de face arrière, et une bande dorsale 20. Dans un tel cas, la bande dorsale est fixée au moyen de bandes de



colle à chaud 21 sur ses bords à la face externe des deux avantfeuillets, ainsi qu'il est illustré sur la figure 3D. La couverture interne souple assemblée de cette manière à l'avance est
traitée exactement de la même manière qu'illustrée sur les figures

1D, 1E et 1F. Dans le livre suivant cette forme de réalisation,
les avant-feuillets formant la couverture interne peuvent être
utilisés sous la forme de feuillets colorés, de feuillets de
carte ou équivalents, et les avant-feuillets d'une pièce forment
en plus un joint plus propre entre la couverture et le bloc de
livre.

The constant of the second of

Il doit être entendu que la présente invention n'est en aucune façon limitée aux formes de réalisation décrites ci-dessus et que bien des modifications peuvent y être apportées sans sortir du cadre du présent brevet.

### REVENDICATIONS

l. Livre, en particulier livre de poche, à couverture rigide, comprenant un bloc de livre constitué de feuillets réunis ensemble à leurs bords dorsaux ainsi qu'une couverture rigide fixée au bloc de livre, caractérisé en ce que la couverture rigide est constituée de deux parties et en ce qu'elle comprend (a) une couverture interne, souple, qui s'étend autour du dos du bloc de livre et qui est, à ses parties avant et arrière, fixée sur le bloc de livre le long de bandes de fixation placées le long des bords dorsaux du premier feuillet et du dernier feuillet du bloc de façon que la partie dorsale de la couverture interne, entre ces bandes de fixation, soit libre par rapport au dos du bloc de livre, et (b) une couverture externe, rigide, qui s'étend autour du dos de la couverture interne et dont les bords s'étendent au-delà des bords de la couverture interne, cette couverture externe étant, à



ses parties avant et arrière et au niveau de son dos, fixée entièrement sur les parties correspondantes de la couverture interne.

- 2. Livre suivant la revendication l, caractérisé en ce que la œuverture interne comprend une feuille souple d'une pièce.
- 3. Livre suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la couverture interne comprend deux avant-feuillets pliés et une bande dorsale qui les relie.
- 4. Livre suivant l'une quelconque des revendications l
  à 3, caractérisé en ce que la couverture interne est, à sa partie
  avant et à sa partie arrière, fixée au premier feuillet et au dernier feuillet du bloc de livre au moyen de colle à chaud et en ce
  que la couverture externe est, à sa partie avant et à sa partie
  arrière, fixée au moyen de colle froide et, à sa partie dorsale, fixée
  au moyen de colle à chaud sur la partie dorsale de la couverture
  interne.
- 5. Livre suivant l'une quelconque des revendications

  1 à 4, caractérisé en ce que la couverture interne est fixée au

  bloc de livre par l'intermédiaire d'une couche de support en soi

  connue, telle qu'une bande de crêpe, cette couche de support étant

  fixée au dos du bloc de livre et, sur ses parties marginales au

  premier feuillet et au dernier feuillet du bloc de livre.
- 6. Procédé de préparation d'un livre, en particulier de poche, à couverture rigide, suivant la revendication l, dans lequel un certain nombre de feuillets sont liés par collage à leurs bords dorsaux en un bloc de livre, la couverture rigide étant fixée au bloc de livre par collage, caractérisé en ce que la couverture comprend une couverture interne souple qui s'étend autour du dos du bloc de livre et une couverture externe rigide, qui s'étend de même autour du dos et qui est fixée à la couverture interne, les

The second secon

bords de la couverture externe s'étendant au-delà des bords de la couverture interne et du bloc de livre, en ce que la couverture interne est tout d'abord collée, à sa partie avant et à sa partie arrière, sur le bloc de livre, avant le découpage du bloc, au moyen d'une bande de celle étalée sur la première page et la dernière page du bloc de livre, cette bande étant parallèle au dos, et en ce que la couverture externe est fixée à la couverture interne, après découpage du bloc de livre et de la couverture interne, à l'aide de couches de colle étalées sur les parties avant et arrière et la partie dorsale de la couverture interne.

- 7. Procédé suivant la revendication 6, caractérisé en ce que la couverture interne est réalisée sous la forme d'une pièce unique, à partir d'une matière de feuille souple.
- 8. Procédé suivant la revendication 6, caractérisé en ce que la couverture interne comprend deux avant-feuillets pliés séparés, réalisés à partir d'une matière de feuille souple, et une bande dorsale souple qui relie ces avant-feuillets.
- 9. Procédé suivant l'une quelconque des revendications 6 à 8, caractérisé en ce que la couverture interne est collée sur le bloc de livre au moyen de bandes de colle à chaud étalées sur le premier feuillet et le dernier feuillet du bloc de livre, ces bandes de colle étant parallèles au dos, et en ce que la couverture externe est collée sur la couverture interne au moyen d'une couche de colle à chaud recouvrant le dos de la couverture interne et au moyen de couches de colle froide recouvrant les parties avant et arrière de la couverture externe.
- 10. Procédé suivant l'une quelconque des revendications 6 à 9, caractérisé en cc que la couverture interne est fixée au

la face externe entière de la couverture interne, y compris le dos, est disponible pour le collage de la couverture externe rigice et, néanmoins, le dos 9c de la couverture finie peut être réalisé de manière à rester libre par rapport au bloc de livre. De cette façon, la couverture externe rigide peut être amenée à adhérer de façon suffisamment précise et sûre pour que le bloc de livre puisse être garni d'une couverture rigide dans une machine de fixation par colle. Les faces avant et arrière de la couverture interne, qui a été préalablement fixée au bloc de livre, sont au stade final collées sur les faces internes des couvertures avant

et arrière de la couverture rigide, en ayant ainsi pour fonction

de servir de parties recouvrant les faces internes de la couvertu-

Dans le livre représenté sur la figure 2, la couverture interne 7 est formée d'une feuille souple d'une pièce, mais il est aussi possible d'assembler la couverture interne souple à l'avant à partir d'éléments constitutifs séparés pour réaliser une pièce solidaire qui est alors fixée au bloc de livre par collage, ou d'assembler la couverture interne à partir de pièces séparées qui sont fixées, par des étapes de traitement individuelles, au bloc de livre, par collage, pour former une couverture interne prête.

Les étapes de préparation du livre représenté sur la figure 4 sont sensiblement les mêmes que celles décrites à propos des figures 1A à 1F. La seule différence réside dans le fait que la couverture interne 17 est constituée de trois parties séparées, à savoir un avant-feuillet plié 18 à titre de face avant, un avant-feuillet plié 19 à titre de face arrière, et une bande dorsale 20. Dans un tel cas, la bande dorsale est fixée au moyen de bandes de



externe des deux avant

A CHAIRM MAINTAINE AND AND THE CONTRACTOR OF THE

colle à chaud 21 sur ses bords à la face externe des deux avantfeuillets, ainsi qu'il est illustré sur la figure 3D. La couverture interne souple assemblée de cette manière à l'avance est
traitée exactement de la même manière qu'illustrée sur les figures

1D. 1E et 1F. Dans le livre suivant cette forme de réalisation,
les avant-feuillets formant la couverture interne peuvent être
utilisés sous la forme de feuillets colorés, de feuillets de
carte ou équivalents, et les avant-feuillets d'une pièce forment
en plus un joint plus propre entre la couverture et le bloc de
livre.

Il doit être entendu que la présente invention n'est en aucune façon limitée aux formes de réalisation décrites ci-dessus et que bien des modifications peuvent y être apportées sans sortir du cadre du présent brevet.

### REVENDICATIONS

l. Livre, en particulier livre de poche, à couverture rigide, comprenant un blos de livre constitué de feuillets réunis ensemble à leurs bords dorsaux ainsi qu'une couverture rigide fixée au bloc de livre, caractérisé en ce que la couverture rigide est constituée de deux parties et en ce qu'elle comprend (a) une couverture interne, souple, qui s'étend autour du dos du bloc de livre et qui est, à ses parties avant et arrière, fixée sur le bloc de livre le long de bandes de fixation placées le long des bords dorsaux du premier feuillet et du dernier feuillet du bloc de façon que la partie dorsale de la couverture interne, entre ces bandes de fixation, soit libre par rapport au dos du bloc de livre, et (b) une couverture externe, rigide, qui s'étend autour du dos de la couverture interne et dont les bords s'étendent au-delà des bords de la couverture interne, cette couverture externe étant, à



ses parties avant et arrière et au niveau de son dos, fixée entièrement sur les parties correspondantes de la couverture interne.

- 2. Livre suivant la revendication l, caractérisé en ce que la œuverture interne comprend une feuille souple d'une pièce.
- 3. Livre suivant la revendication l, caractérisé en ce que la couverture interne comprend deux avant-feuillets pliés et une bande dorsale qui les relie.
- 4. Livre suivant l'une quelconque des revendications l
  à 3, caractérisé en ce que la couverture interne est, à sa partie
  avant et à sa partie arrière, fixée au premier feuillet et au der
  nier feuillet du bloc de livre au moyen de colle à chaud et en ce
  que la couverture externe est, à sa partie avant et à sa partie
  arrière, fixée au moyen de colle froide et, à sa partie desale, fixée
  au moyen de colle à chaud sur la partie dorsale de la couverture
  interne.
- 5. Livre suivant l'une quelconque des revendications

  l à 4, caractérisé en ce que la couverture interne est fixée au

  bloc de livre par l'intermédiaire d'une couche de support en soi

  connue, telle qu'une bande de crêpe, cette couche de support étant

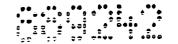
  fixée au dos du bloc de livre et, sur ses parties marginales au

  premier feuillet et au dernier feuillet du bloc de livre.
- 6. Procédé de préparation d'un livre, en particulier de poche, à couverture rigide, suivant la revendication l, dans lequel un certain nombre de feuillets sont liés par collage à leurs bords dorsaux en un bloc de livre, la couverture rigide étant fixée au bloc de livre par collage, caractérisé en ce que la couverture comprend une couverture interne souple qui s'étend autour du dos du bloc de livre et une couverture externe rigide, qui s'étend de même autour du dos et qui est fixée à la couverture interne, les



bords de la couverture externe s'étendant au-delà des bords de la couverture interne et du bloc de livre, en ce que la couverture interne est tout d'abord collée, à sa partie avant et à sa partie arrière, sur le bloc de livre, avant le découpage du bloc, au moyen d'une bande de colle étalée sur la première page et la dernière page du bloc de livre, cette bande étant parallèle au dos, et en ce que la couverture externe est fixée à la couverture interne, après découpage du bloc de livre et de la couverture interne, à l'aide de couches de colle étalées sur les parties avant et arrière et la partie dorsale de la couverture interne.

- 7. Procédé suivant la revendication 6, caractérisé en ce que la couverture interne est réalisée sous la forme d'une pièce unique, à partir d'une matière de feuille souple.
- 8. Procédé suivant la revendication 6, caractérisé en ce que la couverture interne comprend deux avant-feuillets pliés séparés, réalisés à partir d'une matière de feuille souple, et une bande dorsale souple qui relie ces avant-feuillets.
- 9. Procédé suivant l'une quelconque des revendications 6 à 8, caractérisé en ce que la couverture interne est collée sur le bloc de livre au moyen de bandes de colle à chaud étalées sur le premier feuillet et le dernier feuillet du bloc de livre, ces bandes de colle étant parallèles au dos, et en ce que la couverture externe est collée sur la couverture interne au moyen d'une couche de colle à chaud recouvrant le dos de la couverture interne et au moyen de couches de colle froide recouvrant les parties avant et arrière de la couverture externe.
- 10. Procédé suivant l'une quelconque des revendications 6 à 9, caractérisé en ce que la couverture interne est fixée au



bloc de livre au moven d'une couche de support, telle qu'une bande de crêpe, qui est fixée au dos du bloc de livre au moyen d'une couche de colle froide et qui est fixée, sur ses parties marginales, aux bords dorsaux du premier feuillet et du dernier feuillet du bloc de livre au moyen de bandes de colle à chaud.

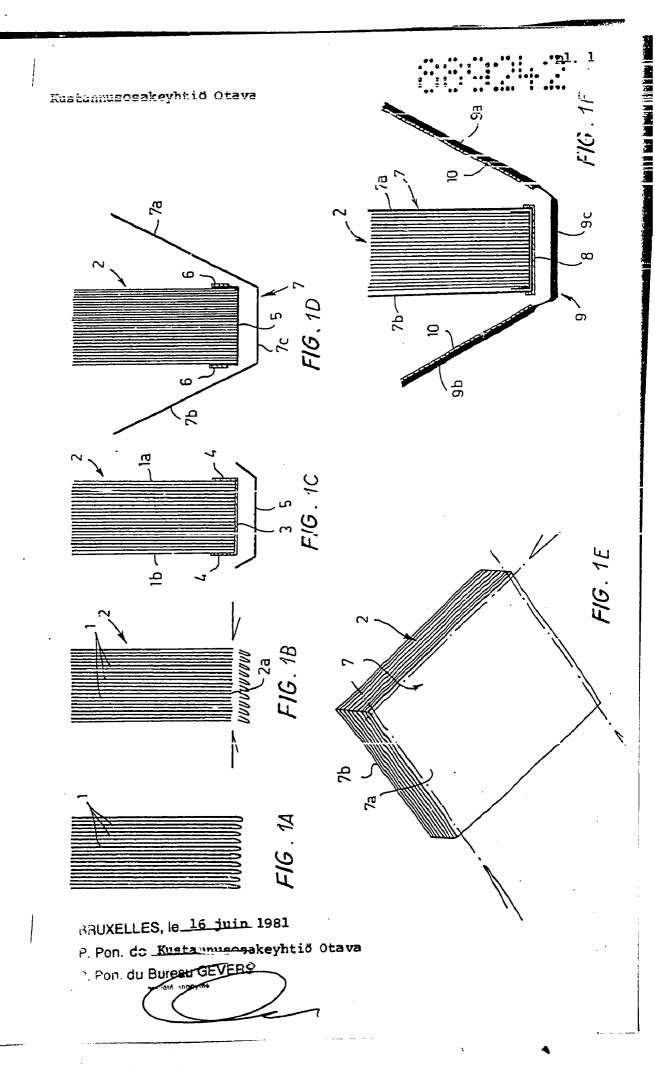
11. Procédé de préparation de livre à couverture rigide, tel que décrit ci-dessus, et/ou tel qu'illustré sur les dessins annexés.

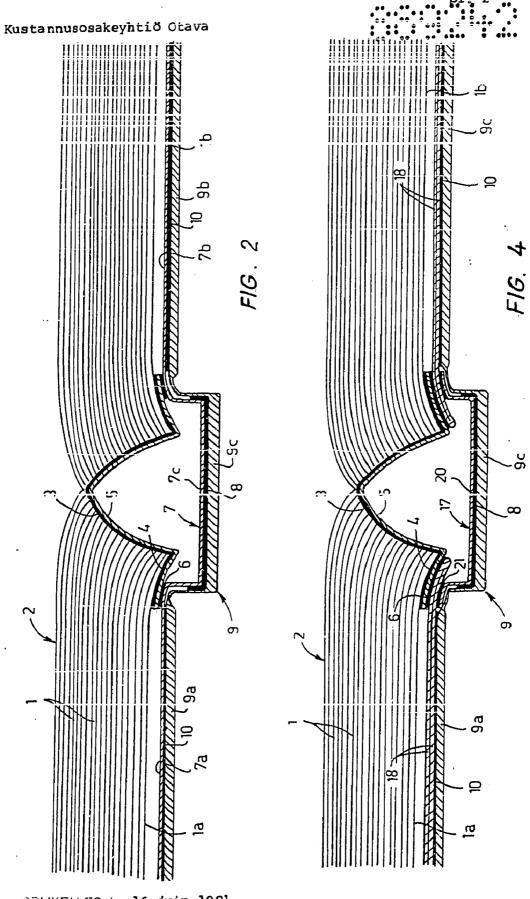
12. Livre à couverture rigide, tel que décrit ci-dessus et/ou tel qu'illustré sur les dessins annexés, et/ou tel qu'obtenu selon le procédé suivant l'une quelconque des revendications 6 à 11.

Bruxelles, le 16 juin 1981

P. Pon de Kustannusosakeyhtiö Otava

P. Pon du Bureau GEVERS, société anonyme.





MANAGEMENT CONTRACTOR CONTRACTOR

BAUXELLES, le 16 juin 1981

P. Pon. de <u>Kustannusosakeyhtiö</u> Otava

Pon du Bureau GEVERS

ossesso contratos ob apasachación de contratos en los la fall fallacións (en la contratore).